



Maison d'accueil
Saint-Paul

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF



**MISE À JOUR
FÉVRIER 2023**

“ Assurer un logement temporaire ainsi qu’une aide pour retrouver des moyens et des raisons de vivre dans la société ”

Art 4 des statuts – MB 28/02/1980

Le Code Wallon de l’Action Sociale et de la Santé du 29 septembre 2011, 2ème partie, Livre 1er, Titre II, présente le Projet d’Accompagnement Collectif (PAC) comme « l'ensemble des objectifs et moyens définis par une maison d'accueil pour l'accomplissement des missions visées à l'article 67, à savoir : assurer aux personnes en difficultés sociales un accueil, un hébergement limité dans le temps dans une structure dotée d'équipements collectifs, ainsi qu'un accompagnement adapté afin de les soutenir dans l'acquisition ou la récupération de leur autonomie ».

1^{RE} PARTIE

PRÉSENTATION DE LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-PAUL

Introduction

Un site internet mis en ligne en 2022 permet d'accéder aisément à toute sorte d'informations et à une documentation complète à propos de la Maison d'accueil Saint-Paul et de ses différentes activités. Il est consultable sur le net : <https://www.maisonsaintpaul.be>

I. Historique et environnement

Fondée en 1979 par de jeunes chrétiens montois et l'Abbé Michel DIRICQ, la Maison d'accueil Saint-Paul accueille ses premiers hébergés dans une petite maison de l'impasse Saint-Paul, dans un quartier populaire. Des adultes rejoignent rapidement le groupe, fondent une ASBL, rénovent l'ensemble de l'impasse, portant progressivement la capacité d'accueil de 3 à 17 lits.

En 1993, l'ASBL achète un immeuble situé à l'avenue de l'Université et le transforme pour en faire un deuxième lieu d'hébergement, portant la capacité totale à 37 lits.

En 1995, un Service de Guidance post-hébergement est créé.

En 2004, le site de la rue Saint-Paul est étendu aux deux maisons voisines et l'ensemble est complètement rénové. En 2005, la Maison Saint-Paul reprend les activités de l'ASBL Résurrection à Flénu. La capacité d'accueil agréée est portée à 51 lits en 2025.

En 2014, une maison de la rue Jean Lescarts, perpendiculaire à la rue Saint-Paul, est acquise dans le but de rassembler notre activité d'hébergement dans le même quartier tout en gardant des maisons à taille humaine. En 2022, nous quittons les maisons de Flénu et de l'Avenue de l'Université et emménageons dans notre nouvelle maison. Un 52ème lit, dans une chambre spécifiquement aménagée à la rue Saint-Paul, est réservé aux détenus en congé pénitentiaire et à quelques dépannages.

Les maisons sont implantées au cœur de "la cité du doudou", ville active au plan culturel, siège de nombreuses écoles et facultés universitaires, de nombreuses juridictions et administrations publiques.

En 2004, le site de la rue Saint-Paul est étendu aux deux maisons voisines et l'ensemble est complètement rénové. En 2005, la Maison Saint-Paul reprend les activités de l'ASBL Résurrection à Flénu. La capacité d'accueil agréée est alors portée à 51 lits.

II. Caractéristiques du projet

A. Agrément

Le code Wallon de l'Action Sociale et de la santé définit le cadre, les missions et modalités d'agrément et de subventionnement des maisons d'accueil, des abris de nuit et des maisons de vie communautaire.

Dans ce cadre, la maison d'Accueil Saint-Paul est agréée et subventionnée comme maison d'accueil pour adultes en difficultés avec une capacité d'accueil de 52 lits, ainsi que pour l'accueil 24 heures sur 24 et la Guidance post-hébergement.

B. Public cible

L'hébergement est réservé aux hommes majeurs non-accompagnés en difficulté sociale et sans logement. Lors de la création de la maison, le distinguo par genre était très marqué. Les premières demandes ainsi que les sollicitations de détenus quittant la prison ont donné le ton. Pour réduire au maximum les freins à l'accueil de ces hommes, la restriction par genre a toujours été maintenue.

C. Philosophie d'action

La mission définie dans les statuts suppose quatre axes d'intervention : assurer un logement temporaire, assainir la situation pour garantir les moyens de subsistance, consolider l'aptitude à vivre de manière autonome et développer l'envie de trouver sa place dans la communauté. La réalisation de cette mission s'appuie sur une dizaine de préceptes qui constituent la philosophie d'action.

1. Donner une vraie chance à chacun

Permettre de retrouver durablement une vie digne en dépit du passé et des limites personnelles implique qu'en aucun cas le parcours de vie et les antécédents extérieurs à la maison d'accueil ne constituent un frein à l'hébergement. L'accueil n'est cependant pas inconditionnel. Chacun a, en effet, sa chance pour autant qu'il y mette du sien et qu'il accepte les conditions d'hébergement proposées.

2. Accueillir le plus grand nombre

A la Maison d'accueil Saint-Paul, de manière structurelle, les demandes d'accueil triple les accueils. Pour réduire le nombre de refus qui laissent des candidats dans une situation dramatique, nous voulons accueillir le plus grand nombre. Trois mesures y contribuent : occuper toute place disponible, ne pas différer l'accueil quand c'est possible et, à quelques exceptions près, optimiser la durée de séjour.

En dehors des libérations, nous ne différons pas l'accueil et ne réservons un lit qu'un jour ou deux à l'avance. C'est ce qui garantit l'utilisation maximale des places.

3. Permettre de se reconstruire dans un cadre sécurisant et reconfortant

Nos moyens matériels et humains visent à offrir sécurité et qualité de vie pour permettre à chacun de reprendre pied et de démarrer un projet personnel.

Sur le plan matériel, la sécurité des personnes et des biens s'appuie sur trois mesures.

- Les chambres ne sont pas fermées à clef pour y permettre l'accès rapide en cas d'urgence. Mais chaque hébergé dispose de la clé de son armoire et est invité à y ranger ses affaires. Les objets de valeur peuvent être déposés au bureau.
- Toute détention d'arme est prohibée, en ce compris les couteaux de poche ou tout objet pouvant servir d'arme.
- Les maisons sont fermées de 22h30 à 7h30 et le calme y est respecté à partir de 23h30.

Sur le plan humain, nous prêtons beaucoup d'attention aux comportements et habitudes. Ils sont traduits en règles énoncées et motivées dans le Règlement d'Ordre Intérieur qui est expliqué lors de l'entretien d'accueil et détaillé dans les jours qui suivent. A travers ce Règlement, sont mises en pratique des valeurs capitales pour nous : le respect de chacun, la confiance dans sa capacité à évoluer et la solidarité.

Le séjour est conditionné par le respect de ces règles. Dans le cas contraire, un terme unilatéral peut être mis à l'hébergement. Citons notamment ces points importants :

- L'introduction dans la maison, la détention ou la consommation d'alcool, de stupéfiants, de médicaments sans prescription médicale ou de CBD sont proscrits. Nous devons, en effet, soutenir ceux qui font des efforts pour se débarrasser de leur(s) addiction(s) et protéger chaque personne accueillie sachant que l'état de conscience modifiée entrave la vie de la communauté.
- La violence, même verbale, est proscrite et conduit à l'exclusion immédiate. Se sentir respecté est fondamental pour se reconstruire. Ni la colère, ni même le soi-disant humour n'autorise des écarts de langage portant préjudice à autrui.
- Les vols et dégradations ont les mêmes effets.

Une attention particulière est accordée à la convivialité.

- Les maisons sont ouvertes en journée et toutes les pièces de vie accessibles. Un mobilier simple et du café en permanence permettent de se sentir chez soi.
- Une cuisine familiale soignée avec des produits frais et de vrais plats cuisinés, confectionnés ensemble, donne envie de partager le repas.

Nous mettons, enfin, beaucoup de soin dans la relation humaine.

- Le tutoiement est proposé pour sa simplicité. Pourtant, la justesse de la distance professionnelle revêt une importance fondamentale.
- Et surtout, la bienveillance est ici le moteur. S'intéresser aux préoccupations les plus simples et pragmatiques, s'adapter avec justesse aux faiblesses de chacun tout en s'appuyant sur ses compétences, soulager ce qui lui pèse sans le rendre dépendant est un exercice de précision qui nourrit vraiment la relation d'aide. Gageons que la bienveillance nourrisse aussi les relations que nos bénéficiaires établissent ou rétablissent dans leur environnement.

Loin d'être une contrainte, la vie communautaire qu'imposent nos bâtiments et la limite budgétaire de leurs réfections constitue, à nos yeux, un véritable outil de réinsertion.

- La vie en communauté n'a pourtant rien de spontané. L'organisation s'établit sur un partage des tâches planifié chaque semaine. Si tout est négociable et adapté aux situations, il faut cependant faire sa part et se plier à ce qui est décidé pour le bien de la communauté et pour apprendre et se fixer un cadre.
- De même, en dépit du caractère sympathique que revêt pour beaucoup la vie en groupe (l'humour, le bavardage, les services ou le fait de ne pas être seul), le « vivre ensemble » est un exercice de citoyenneté qui s'organise notamment autour du Conseil des hébergés sur lesquels nous reviendrons.
- Enfin, le jeudi matin est réservé à l'atelier d'écriture et divers ateliers sont mis en place tandis que des sorties culturelles ou ludiques rythment l'année (sorties à vélo, musées...) s'appuyant sur le groupe comme vecteur d'insertion.

4. Créer des liens sociaux suffisants

Nous ne vivons pas en autarcie et personne ne vient ici dans l'idée d'y « faire sa vie » même si, pour beaucoup, il s'agit bien de la refaire tant le réseau personnel est inexistant ou déconstruit. L'idée est donc de remailler ce réseau tout autour de la personne, un travail à la carte, variable suivant la situation et le parcours de chacun.

Viennent d'abord les services utiles dans la situation. S'il nous paraît essentiel que chacun puisse faire les choses pour lui, nous mesurons à quel point cet idéal est mis à mal par la numérisation. En plus des démarches in situ quand elles restent possibles, c'est avec ces nouveaux outils que nous visons votre familiarisation. De notre côté, nous consolidons, tant que possible, notre réseau de partenaires.

Pour reconstituer le réseau personnel, en dehors de l'hébergement, peu de services et d'occupations sont proposés sur le site. Le suivi médical fait exception. Pour ceux qui n'en ont plus, notre médecin traitant vient une fois par semaine dans chacune des maisons et des infirmières du Relais santé montois viennent garnir les piluliers des résidants. En matière de santé mentale, le service d'aide à domicile du SPAD Médias tient une permanence chez nous toutes les trois semaines.

Mais tout ce réseau d'appui reste insuffisant à rétablir le lien qui donne vraiment du sens à la vie. Aussi, une fois sortis de l'urgence et apaisés, nos bénéficiaires ont souvent l'occasion de reprendre contact avec leurs famille et amis, ce en quoi nous les encourageons. Pour un père, il ne sera cependant pas possible de recevoir ses enfants chez nous. La complexité des problématiques rencontrées ici et l'interdiction pour quelques-uns de côtoyer des mineurs d'âge nous contraignent à cette limite.

En outre, Il n'est pas rare que les gens tissent ici des amitiés durables. Le lien est également le véritable moteur du Service d'Accompagnement Extérieur.

Enfin, les activités proposées ouvrent des portes pour l'avenir : des envies, des contacts et des centres d'intérêt qui créent précisément du lien.

5. Rétablir des comportements adaptés à la réalité

Remailler un réseau autour de la personne suppose, en contrepartie, qu'elle s'adapte à la vie en société. En dépit de leur caractère normatif, certains comportements sont indispensables à cette intégration. S'appuyant sur le respect des autres et de soi-même, nous travaillons, pas à pas, à intégrer ces comportements.

Respecter un rythme de vie conventionnel diurne et nocturne est loin d'être inné. Il faut pourtant s'y plier pour réaliser ses démarches, suivre sa scolarité, aller en formation et au travail. Il fait donc partie des habitudes de vie à prendre. Les horaires de lever, repas, rentrée et couvre-feu vont dans ce sens.

Qu'elle qu'en soit la raison, trouble du comportement, déficit d'estime de soi ou d'apprentissage, l'hygiène personnelle et du logement n'ont rien non plus d'une évidence. La répartition et l'encadrement des tâches ménagères, des entretiens de suivi et l'accompagnement dans les actes simples visent à les intégrer progressivement quand ce n'est pas acquis. Il arrive qu'un partenariat avec d'autres professionnels soit mis en place (infirmière, pédicure et aide sanitaire) pour ces questions intimes.

Dans le même ordre d'idées, cuisiner ensemble pour la collectivité offre l'opportunité de s'y essayer et d'y trouver goût, des atouts pour chez soi et une belle occasion de s'appuyer sur le groupe comme moteur de resocialisation.

Enfin, le « vivre ensemble » suppose quelques « bonnes manières » que tout le monde ne connaît pas. La bienséance, normative certes, participe à l'intégration sociale. Et donc, étonnamment, elle trouve place dans notre mode de vie : saluer les autres, bien se tenir et se découvrir à table, modérer ses sautes d'humeur et écarts de langage et bien d'autres règles de savoir-vivre font partie du cadre.

Se projeter dans l'avenir et organiser les choses est impossible dans un contexte de grande précarité ou d'errance. C'est pourtant nécessaire dans une vie sédentaire. Des outils y contribuent : Le Projet d'Accompagnement Individualisé et les entretiens de suivi, les projections budgétaires, agendas et piluliers hebdomadaires, par exemple.

Prendre connaissance de ses obligations sociales et avoir le souci de s'y conformer, s'occuper de ses démarches, s'orienter, prendre des renseignements, constituer son répertoire, utiliser les transports en commun, user et abuser des bons plans de toute sorte sont autant d'habitudes à intégrer ou réintégrer pour organiser son quotidien.

6. Restaurer les fondamentaux

Les efforts d'intégration restent vains si la situation sociale n'est pas rendue viable. Dès l'accueil, tout est donc mis en œuvre pour « retrouver les moyens de vivre dans la société » par le rétablissement des fondamentaux que constituent la domiciliation et la carte d'identité, le revenu et la couverture soins de santé. Chacun y participe dans la mesure de ses possibilités et en fonction de ses obligations. Négliger ces obligations est inacceptable pour nous.

Viennent ensuite les démarches variables d'une situation à l'autre. Tous les aspects de la vie sont abordés : la famille, les affaires judiciaires, l'endettement, le logement quitté et celui à venir, le travail, la voiture, le handicap ou la maladie, la formation et bien d'autres. Impossible de les lister, tous.

S'en occuper est une obligation tant qu'on vit ici, à l'image de l'hôpital où l'ensemble des problèmes de santé sont traités quand on consulte pour l'un d'eux. Refuser cette aide écourte l'hébergement sans conduite à l'exclusion. Une exclusion sanctionne, en revanche, l'organisation de l'insolvabilité ou de la débâcle dans sa situation.

Contraignant, à priori, ce cadre est expliqué à l'accueil pour mobiliser le nouveau-venu qui peut alors se mettre en route. Sa réinsertion ne se fait pas « contre » lui mais, bien au contraire, « avec lui », en s'appuyant sur les capacités et compétences présentes pour favoriser leur développement et tendre vers une autonomie. C'est l'individu qui est au cœur des préoccupations et, pour chaque individu, le projet diffère.

7. S'accorder sur un projet personnel et travailler ensemble à sa mise en œuvre

Il y a, certes, un tronc commun : la restauration des fondamentaux et le logement. Mais ce qui est à restaurer en plus des fondamentaux et vers quel logement on s'oriente sont des questions individuelles. Chacun prend le chemin qui lui convient et qui est à sa portée.

Sont abordées, en plus de ce tronc commun, la souffrance physique et mentale, voire psychique, la souffrance dans les relations et les addictions, ce qui pèse et ce qui porte dans la vie et comment vivre avec. Parfois, mettre du cadre suffit à mobiliser et à travailler la modération.

Ces objectifs sont transcrits dans un Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI) réalisé au terme du premier mois d'hébergement, avec un assistant social et un éducateur qui deviennent « référents ». Il aborde autant les questions administratives et financières que le travail éducatif. Tout au long du séjour, il y sera fait référence pour évaluer les progrès. Avant ce PAI, le premier mois est réservé au traitement de l'urgence et à l'intégration. Définir un projet alors nous semble prématuré.

8. Favoriser l'épanouissement

Un projet individualisé sous-entend un ajustement optimal aux possibilités et souhaits de chacun. Mais avoir un logement et être capable de s'y maintenir ne suffisent pas à « remplir la vie ». Il faut en plus s'y trouver bien. C'est ça, favoriser l'épanouissement. Toute une série d'outils permet d'y travailler.

Les plus jeunes sont mobilisés vers la formation et le travail, véritables leviers d'insertion. En dehors de cela, on vise d'abord l'apaisement et le bien-être, un mot bien peu utilisé dans notre maison d'hommes.

Susciter et développer des centres d'intérêt accessibles favorisent l'épanouissement. Les activités proposés dans la maison, notre adhésion à l'article 27 et notre implantation en ville offrent un large panel de possibilités.

Se sentir bien passe aussi par tous ces petits plaisirs qui agrémentent la vie : une sortie le week-end, la mobylette qui donne des ailes, le jeu ou la paire de baskets tant convoités. Budgétiser pour les obtenir et les apprécier fait partie du programme.

9. Optimiser la durée de séjour

« Quand tous les voyants sont au vert », étirer encore le séjour est inutile.

- Les disponibilités manquent. Nous tenons donc à libérer la place une fois les objectifs atteints.
- Notre maison d'accueil est un milieu maternant. Elle met l'autonomie entre parenthèses. Inutile de s'habituer à cette déresponsabilisation rassurante.
- L'expérience montre que les très longs séjours n'apportent rien de plus.

Pourtant, il n'y a pas toujours lieu de se précipiter. Tout dépend de la personne, de son intégration et des objectifs fixés avec elle. Pour certains, partir au plus vite est le mieux. Pour d'autres, un temps de repos conditionne la reconstruction. La gestion du temps du projet est fonction de l'individu et des contraintes réelles et légales.

10. Privilégier l'installation individuelle

Le choix de la réinsertion par le logement s'est imposé du fait de la situation de nos candidats à l'accueil : sans logement, ils souhaitent repartir au plus vite pour un nouveau logement. C'est à cela que nous travaillons prioritairement.

Pourtant, le logement ne suffit pas et bien d'autres axes sont traités en parallèle : la formation, le travail ou l'occupation, la santé physique et mentale, l'estime de soi, les relations et l'adaptation du comportement. Pour quelques personnes enfin, c'est à l'orientation en structure adaptée qu'il faut travailler.

'installer exige des moyens. Sans économie, impossible d'y arriver. C'est pourquoi la cogestion budgétaire imposée à la maison d'Accueil Saint-Paul constitue un outil majeur. Une fois le revenu rétabli, chacun honore ses frais d'hébergement. Quand il y en a, l'apurement échelonné des dettes se fait au plus juste pour garder le budget viable. Argent de semaine, frais de télécommunication, de déplacement, frais médicaux et autres sont calculés à l'euro près pour permettre une économie, possibilité rarissime en dehors de la maison d'accueil quand on dispose de faibles revenus.

Dès que possible, une demande de logement social est déposée dans les sociétés choisies. Le statut de sans-abri corrélé à l'hébergement offre une priorité à saisir. L'installation dans le privé reste cependant majoritaire. Notre implantation en ville et, étonnamment, nos contacts avec des propriétaires ouvrent des portes. Sortir de la maison d'accueil n'est pas toujours discriminatoire.

11. S'engager humainement

Fondée sur les valeurs humanistes, la maison d'Accueil Saint-Paul prône un véritable engagement aux côtés des personnes en difficulté. Il s'appuie sur trois piliers indissociables et indispensables.

La compétence d'abord : une maîtrise pointue des législations et procédures, un carnet d'adresses fourni et des connaissances méthodologiques en matière d'accompagnement de groupes et d'individus sont indispensables à la réalisation de notre mission. Les gens s'adressent à nous comme à des spécialistes de l'aide sociale. C'est une responsabilité à assumer avec compétence et sérieux.

La capacité à s'indigner ensuite : confrontés tous les jours à des situations chaotiques, aux failles du système social, il est de notre devoir de rester capable de s'indigner et d'alerter. A la manière d'un syndicat, l'action individuelle nourrit une vision collective. Restaurer des droits au cas par cas et défendre des causes, l'un ne va pas sans l'autre.

L'attachement, dernier concept et non le moindre : s'engager véritablement dans la relation tout en gardant une exacte distance professionnelle constitue le levier sur lequel s'appuie la reconstruction. Rappelons le concept de tuteur de résilience mis au jour par Boris Cyrulnik. Plus clairement encore, Carl Rogers définit la relation d'aide comme « une relation dans laquelle l'un, au moins, des deux protagonistes cherche à favoriser chez l'autre la croissance, le développement, la maturité, un meilleur fonctionnement et une meilleure capacité d'affronter la vie » (Développement de la personne, p 29, 1966). Il la conditionne par la congruence, la considération positive inconditionnelle et l'empathie, une définition et des préalables pas si évidents au fond et pourtant tellement justes.

Ces onze « commandements » donnent ses couleurs à l'association et régissent notre travail aux côtés de tous nos bénéficiaires.

D. Activités spécifiques

À l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'hommes en difficulté s'ajoutent trois axes de travail spécifiques : l'accueil d'urgence, l'accueil de détenus en congé pénitentiaire et le suivi post-hébergement.

1. L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est assuré 24 heures sur 24, à la rue Saint-Paul. Dans un souci humanitaire, depuis la dépenalisation du vagabondage en Belgique en 1992 et la fermeture de la gare de Mons pendant la nuit en 1994, pouvoir accueillir à toute heure du jour et de la nuit s'est imposé à nous.

Une telle perspective s'accorde parfaitement à la volonté de répondre à une demande quand elle se présente, sans reporter l'accueil, dans la mesure du possible.

2. L'accueil de personnes incarcérées, en congé pénitentiaire

Ce type d'accueil spécifique s'est décidé très tôt dans l'histoire de la maison. Au fil du temps, les spécificités d'autres maisons d'accueil et l'évolution des dispositifs dans le monde judiciaire ont accru le nombre de demandes, si bien que les congés pénitentiaires constituent aujourd'hui plus du tiers des accueils.

Suivant nos disponibilités, nous tentons d'offrir au détenu une possibilité de réinsertion. Il trouve ici un cadre contraignant mais sécurisant ainsi que l'aide de professionnels aguerris. En outre, la relation personnelle construite au fil des congés et le non-jugement installés par une très longue pratique constituent les tuteurs sur lesquels s'appuient son projet de réinsertion.

Au terme d'un cycle de congés pénitentiaires, le détenu peut solliciter la poursuite de son incarcération chez nous, sous bracelet électronique, ou son hébergement lors de sa libération avec ou sans conditions.

3. Le Service de Guidance post-hébergement

Une guidance post-hébergement qui prolonge le travail mis en place est proposée aux hébergés sortant de la maison d'Accueil Saint-Paul ou d'autres maisons d'accueil de l'arrondissement qui en ont besoin et qui en font la demande.

Elle est conditionnée par un séjour précédent directement sa mise en place, par l'adhésion au fonctionnement du service, par la situation géographique du logement – Nous sortons peu de l'entité montoise – et par un budget tenable. La relation d'aide y est personnalisée. La cogestion budgétaire et administrative et les visites domiciliaires en constituent les outils principaux.

Au suivi individuel proposé dès 1986 avec, aujourd'hui, trois travailleurs attachés au service (un assistant social et deux éducateurs), s'est ajouté, dès 1996, du travail de groupe. Un local avec jardin est loué en ville. En plus des permanences qui s'y tiennent trois fois par semaine, chaque vendredi, un repas est organisé pour ceux qui le souhaitent, histoire de rencontrer les autres, de partager un bon moment et de s'organiser ensemble. Quelques activités ponctuelles sont également proposées.

Enfin, dès 1992, commence l'aventure de l'habitat groupé. Ils sont aujourd'hui trois, de quatre chambres chacun. S'y installent pour un temps ceux qui trouvent dans la vie en communauté un tuteur de reconstruction personnelle et ceux qui ont encore besoin d'un temps d'apprentissage et d'encadrement avant de voler de leurs propres ailes.

La force du Service de Guidance post-hébergement repose ainsi sur trois piliers :

- Un travail individuel multidimensionnel pointu, pragmatique et rapide qui touche à tous les aspects de la vie suivant ce qui se présente dans la situation
- Douze chambres en habitat groupé offrant une belle transition entre la maison d'accueil et l'autonomie complète
- Et le remailage de liens sociaux au sein du groupe, ces contacts, amitiés et gestes de solidarité qui remplissent la vie.

III. Utilisation des ressources pour gérer le projet

Les ressources, de plusieurs types, montrent la philosophie de la maison. D'abord des infrastructures soignées offrent un cadre de vie adapté pour se reconstruire. Ensuite, un personnel compétent, suffisant et spécifiquement formé à notre métier organise la vie communautaire et soutient la mise en place des projets personnels. Enfin, des partenariats externes, nombreux et variés, remaillent un réseau autour de la personne pour consolider son autonomie.

A. Infrastructures

Nos infrastructures comprennent aujourd'hui deux maisons d'accueil, trois habitats groupés dont deux propriétés de l'ASBL et le Service de Guidance post-hébergement.

1. Les deux sites d'hébergement

Grâce à leur taille et à leur emplacement, chaque maison assure aux résidants un logement de qualité dans une ambiance familiale. Les modalités de fonctionnement et l'approche éducative sont identiques. Situées au cœur de la ville de Mons, les deux maisons sont facilement accessibles et permettent de rejoindre aisément les principaux organismes auxquels les personnes hébergées ont le plus souvent recours.

- Rue Saint-Paul, 17 : 28 lits dont un est réservé à l'accueil des personnes en congé pénitentiaire et en dépannage, siège social de l'ASBL, accueil d'urgence et lieu de vie. Le site a été complètement rénové en 2004. Les chambres comptent un ou deux lits et sont dotées de lavabo. Il y a des sanitaires complets à chaque étage. Une vaste cour permet de s'aérer.
Tél : 065/34.80.94 – siteRSP@maison-saint-paul.be
- Rue Jean Lescarts, 27 : 24 lits. Le site a été complètement rénové en 2022. Les chambres comptent un ou deux lits et sont dotées de lavabo. Il y a des sanitaires complets à chaque étage. Une vaste cour permet de s'aérer.
Tél : 065/63 43 33 – siteRJL@maison-saint-paul.be

2. Le service de Guidance post-hébergement

Le service de Guidance post-hébergement est situé à la rue des Tuileries, n° 7 à Mons où il dispose d'un bureau, d'une grande salle d'activité et d'un jardin.

Tel: 065/34.75.87 - SAE@maison-saint-paul.be

3. Trois habitats groupés

Ils fonctionnent sur le principe de la colocation, avec un loyer basé sur celui du logement de transit. Ils sont situés :

- Rue Roland de Lassus, 8 à Mons. Maison de rangée avec jardin
- Rue de Caraman, 49 à Nimy. Maison isolée avec jardin
- Rue Jean Lescarts, 11 à Mons. Bel appartement loué au Fond du logement et installé dans un ancien refuge d'abbaye au centre-ville.

B. Partenaires

L'accompagnement s'appuie nécessairement sur une série de partenariats, souvent conventionnés, où le bénéficiaire peut trouver les ressources qui l'aideront dans sa reconstruction et dans son projet. Citons, à titre d'exemple :

- L'Association des Maisons d'Accueil et Services d'aide aux sans-abris
- Le CPAS de Mons
- Le Relais Social Urbain Mons Borinage
- La Maison Médicale Le Car d'Or
- Le Relais santé
- Spad Médias
- Le Projet 107
- L'immobilière sociale Toit et moi
- Article 27
- Un carnet d'adresse fourni

C. Ressources humaines

Constituée en ASBL en 1979, la maison d'accueil est animée par une Assemblée Générale. Un Conseil d'administration, présidé par le fondateur, assure sa gouvernance. Sa gestion est confiée à l'Administrateur-délégué et au Directeur.

L'équipe sociale et éducative comporte 19 personnes. Les assistants sociaux travaillent sur les deux sites tandis qu'une équipe fixe est affectée à chaque maison et au suivi post-hébergement. Une équipe de nuit assure l'accueil et la sécurité de tous.

Deux ouvriers, un secrétaire assurent et un responsable d'équipe assurent le soutien logistique.

L'organigramme complet de la maison d'accueil figure en annexe.

IV. L'accueil

Les demandes d'accueil sont à adresser à la rue Saint-Paul. Elles sont traitées en fonction de l'urgence et des disponibilités.

Quand le demandeur se présente en personne à la maison, il est reçu par un travailleur social. S'il ne peut être accueilli faute de place ou pour toute autre raison, il est orienté vers l'abri de nuit contacté par téléphone en veillant à fournir des informations en vue de s'y rendre ou vers un autre service. Suivant la situation, une douche, un repas, un colis alimentaire ou le prix du billet de transport en commun seront proposés.

L'entretien d'accueil mené avec chaque entrant a quatre objectifs bien spécifiques :

- Analyser la situation, comprendre l'évènement qui conduit à demander l'accueil et le situer dans son contexte. A partir de ces éléments, une anamnèse est rédigée et le dossier personnel est complété.
- Présenter le cadre de vie, les équipes et le règlement d'ordre intérieur,
- Définir un projet de séjour ensemble,
- Programmer, pour les jours qui suivent, les démarches à mettre en œuvre et répartir les tâches de manière à déjà prendre conscience de la dynamique de séjour et de la perspective de départ.

Cela fait beaucoup d'informations, d'émotions et de perspectives. Au règlement d'ordre intérieur remis à chaque entrant, nous ajoutons depuis 2009, "le petit guide pratique de la maison d'accueil Saint-Paul" qui répond avec simplicité et convivialité aux questions pratiques que chacun se pose en arrivant.

Ensuite, l'installation permet de "poser ses valises" pour "se sentir chez soi". Elle comporte la visite des lieux et les explications relatives aux mesures de sécurité et autres modalités d'organisation, la présentation de et à l'équipe, la présentation des autres résidents, l'attribution d'une chambre et l'installation des effets personnels, le dépôt des médicaments, objets de valeur ou arme blanche au bureau, la fourniture de la clef d'armoire, du linge de maison et du nécessaire de toilette, la programmation très rapprochée d'une éventuelle visite au vestiaire pour l'obtention de linge, dans l'ancien logement pour y récupérer ce qui doit l'être, le venue du médecin pour obtenir une prescription ou une prolongation de traitement.

Chaque admission génère une série de tâches administratives : l'anamnèse, le dossier personnel, la fiche signalétique, la fiche de traitement médical et le compte individuel de gestion. Pour qu'elle soit "portée" par l'ensemble de l'équipe, chaque nouvelle admission fait l'objet d'une communication claire et d'une répartition soignée des tâches de suivi.

V. La prise en charge

Un événement catalyseur conduit, souvent sans alternative, à la demande d'accueil. S'y ajoutent, une série de "faiblesses" dans bien des domaines. L'ensemble est à rétablir : assainir la situation et acquérir les apprentissages indispensables à son maintien.

Tous les aspects de la vie quotidienne sont concernés avec toute une série d'objectifs.

- Acquérir un rythme de vie et un mode de vie : organiser sa journée, sa semaine, programmer et se projeter dans le temps et donc,
- Se soigner et prendre soin de soi : gérer son traitement médical, sa pharmacie et sa santé sans insouciance, ni surconsommation,
- Gérer son alimentation, faire des menus, un budget, des courses, estimer les quantités et choisir judicieusement, dépouiller des publicités...,
- Prendre soin de son logement et de ses effets personnels,
- Vivre avec d'autres personnes, prendre goût à des activités diverses.
- S'occuper de sa situation personnelle : s'orienter, connaître sa ville et les services qui y sont implantés, prendre le bus, utiliser le téléphone, se présenter, ranger ses papiers, connaître les démarches à réaliser et les services où les réaliser dans telle ou telle autre situation....

A. Du point de vue administratif et budgétaire

1. La régularisation sociale de base

Elle se fait, pour tous les entrants, dans les jours qui suivent l'admission. La planification des démarches et les courriers sont pris en charge par les travailleurs sociaux. Dans la mesure du possible, la personne elle-même participe pleinement à la réhabilitation de sa situation, se rendant seule ou accompagnée dans les différents services qui varient suivant sa situation personnelle.

Toute régularisation comporte les aspects suivants :

- L'obtention d'un document d'identité et des codes d'accès,
- La domiciliation au site d'hébergement,
- L'obtention d'un revenu ou, quand il existe, son transfert, l'adaptation de son taux au statut d'isolé ou de père de famille payant une pension alimentaire,
- La régularisation mutuelle (Changement d'adresse, Vignettes, Cotisations obligatoires et complémentaires, statut BIM).

2. L'assainissement budgétaire de fond

Globalement, il est mis en œuvre à partir du deuxième mois d'hébergement et comporte les aspects suivants :

- Constitution d'un pécule de départ,
- Projection budgétaire et estimation des dépenses.
- Vérification des possibilités de revenu ou aide complémentaire (Récupération de garantie locative, Allocations familiales, Aide sociale, Pension alimentaire, Allocation d'intégration, Prime à l'installation pour la future installation)

Par rapport au passif, les aspects suivants s'imposent :

- Paiement des petites factures diverses,
- Bilan de l'endettement (créances, créanciers et ancienneté),
- Médiation de l'endettement s'il n'est pas trop conséquent ou constitution de la requête en Règlement Collectif de Dettes à déposer au tribunal du travail,
- Négociation de l'apurement des arriérés de pension alimentaires, amendes et autres frais de justice, officialisation du paiement d'une pension alimentaire en vue de faire valoir un statut de chef de ménage.

En fonction du diagnostic de compétences que l'équipe pose au cours de l'hébergement pour chacun de ses résidants, elle propose des mesures spécifiques telles que la demande de désignation d'un administrateur provisoire de biens, de biens et de la personne ou l'appui d'un service de guidance budgétaire.

3. Aides spécifiques et ponctuelles

D'autres aides spécifiques dont il est impossible de dresser une liste exhaustive peuvent être proposées comme. Citons par exemple le remboursement de soins de santé spécifiques, la déclaration fiscale, la résiliation ou la négociation d'bail, le rachat d'assurances diverses ...

4. Aides spécifiques à long terme

Certaines démarches tout aussi spécifiques ont une portée à long terme et participent à l'orientation du parcours de vie. Elles méritent une réflexion soutenue. Citons la reconnaissance par l'AVIQ et la demande d'allocation de personne handicapée, la négociation d'un divorce et d'une pension alimentaire...

B. Du point de vue éducatif et sanitaire

1. Les besoins physiologiques

Offrir le gîte et le couvert participe aux apprentissages à la nutrition, à la confection des menus et repas. Le repas apporte un rythme de vie. L'hygiène, l'entretien du logement et du linge aident à apprécier le confort d'une vie "sédentaire" et à l'intégration sociale durable. Ils sont la base du diagnostic de compétence des résidants qui nous guidera dans leur orientation et leur projet de séjour.

2. La santé

Dans l'idée de soigner et d'apprendre à se soigner, nous travaillons avec une série de partenaires officiant dans les domaines de la santé, de la santé mentale et des addictions, tant en ambulatoire qu'en milieu hospitalier.

3. Le travail et la formation

Garante d'une insertion durable, l'orientation en formation ou la recherche d'un travail est fonction des compétences, des choix personnels et possibilités régionales. L'appui apporté consiste en la rédaction de CV et lettre de motivation, l'orientation et / ou l'accompagnement dans les services spécialisés (entreprises de travail adapté, agences intérimaires ou les écoles d'alphabétisation...).

4. Liens et participation

Tisser des liens et les maintenir avec les proches, famille ou amis, et apaiser les relations difficiles constitue le véritable levier d'une intégration sociale.

De même, participer à la vie sociale enracine dans son environnement. Nous y accordons un soin attentif au travers d'activités, du Conseil des hébergés, de notre adhésion à l'Article 27 et de notre participation au folklore et aux activités locales.

C. Le logement

Le logement est la demande première de nos bénéficiaires. Tous en sont dépourvus à leur admission et énoncent clairement leur projet d'installation en autonomie.

Nous y accordons une importance capitale et le travaillons comme suit :

- Détermination, dans les délais de séjour autorisés, d'un projet d'installation compatible avec le revenu, l'économie réalisée, les aides à recevoir, la situation familiale (droit de garde), l'activité professionnelle et les déplacements requis,
- Constitution des demandes de logement social et AIS dès que possible,
- Mise en œuvre de la recherche de logement avec des mises en situation, la consultation des annonces sur le net, l'appel aux services d'appui,
- Visite du logement avec un membre du personnel si souhaité,
- En cas d'accord, négociation du bail et ouverture d'un compte garantie locative,
- Liste des courses et de l'équipement, achat et appel aux services d'entraide,
- Installation dans le logement (mobilier, électro-ménagers, effets personnels),
- Relevé et ouverture des compteurs énergétiques et de la télédistribution,
- Rappel de la nécessaire assurance locative.

D. Le projet d'Accompagnement Individualisé

Tel que le prévoit le Décret, un Projet d'Accompagnement Individualisé est rédigé au terme d'un mois d'hébergement par l'hébergé accompagné d'un assistant social et d'un éducateur, choisis en réunion d'équipe suivant leurs disponibilités et affinités. Il constitue la colonne vertébrale du projet autour de laquelle vont s'articuler les différentes interventions. Outre les objectifs, il décrit le plan d'action de chacun en vue de la mise en œuvre du projet.

VI. Conditions de séjour pour les hébergés

A. Modalités d'hébergement

1. Hébergement

Les chambres sont à un ou deux lits selon la configuration des sites. Elles sont accessibles à tout moment à leurs seuls occupants. Elles sont équipées d'un lavabo. Les autres installations sanitaires sont communes.

Le nettoyage du linge de maison est assuré par un partenaire extérieur. Les effets personnels des hébergés sont nettoyés sur place.

Un accès Internet est mis à disposition dans chaque maison.

2. Repas

Les repas, pris collectivement, sont préparés à tour de rôle par quelques hébergés encadrés par un éducateur. Les menus tiennent compte des spécificités alimentaires liées à la santé ou aux convictions religieuses.

Leur élaboration est l'occasion de mettre l'accent sur l'importance d'une nourriture équilibrée favorisant les produits de saison et tenant compte des moyens financiers généralement limités de notre public.

En semaine, le repas principal se prend le soir. Le week-end, il se prend à midi.

3. Tâches ménagères

La participation des hébergés aux tâches ménagères est obligatoire. Ces tâches consistent principalement à nettoyer les chambres et les lieux de vie communs, à faire la vaisselle, à préparer les repas et à gérer les déchets ménagers.

Une liste des tâches spécifiant clairement la participation de chacun est élaborée en début de semaine, annoncée en réunion des hébergés le lundi matin et affichée dans chaque site d'hébergement.

4. Activités et loisirs

Il n'y a pas d'activité occupationnelle propre à la maison d'accueil. Des ateliers formatifs sont proposés, notamment en matière d'alphabétisation autour de l'organisation de la vie courante et de l'alphabétisation.

Des activités de loisir sont également proposées (sorties culturelles, bowling, promenades, cinéma, etc...). La participation y est facultative. Notre association est partenaire sociale de l'association "article 27" qui favorise l'accès à la culture.

Enfin, les hébergés qui le souhaitent participent à la procession du Car d'Or le dimanche de la Trinité, moment très important dans le cœur des montois.

B. Règlement d'Ordre Intérieur et sanctions

Ces points relatifs à la vie journalière sont transcrits dans le Règlement d'Ordre Intérieur remanié en 2019, expliqué à l'entretien d'accueil par un assistant social, approfondi dans les jours qui suivent l'accueil avec un éducateur, affiché aux valves de chaque maison et remis au nouvel hébergé sous la forme du « guide pratique de l'hébergé ». Y sont également énoncées les situations perçues comme entrave au Règlement ainsi que les sanctions y faisant suite (Voir infra, à la rubrique relative aux expulsions).

C. Le Conseil des hébergés

Un Conseil des hébergés se rassemble au moins une fois par mois dans chaque site d'hébergement. La réunion, annoncée à l'avance, est animée par l'éducateur responsable de maison, parfois assisté d'un collègue. Un compte-rendu écrit est rédigé par l'éducateur qui anime la réunion et affiché dans la maison concernée.

1. L'installation avec ou sans suivi post-hébergement

Les opérations habituelles sont les suivantes : achats de démarrage, déménagement, élaboration du budget et projection financière, bilan et programmation des démarches à mettre en œuvre, restitution du dossier, ouverture du compte bancaire et des ordres permanents utiles, solde de compte.

2. Le départ volontaire ou le retour en famille

Après examen avec l'intéressé de l'opportunité de son choix et des éventuelles autres pistes, il s'agit de lui restituer son dossier, de réaliser un bilan des démarches et le solde de compte.

3. L'orientation vers une autre maison d'accueil, un hôpital général ou psychiatrique, un autre service résidentiel

Motivée et, idéalement souhaitée par la personne elle-même, toute orientation comprend la transmission des éléments utiles du dossier et le solde de compte

VII. La sortie

4. Les sorties fortuites : détention et décès

En cas de décès, nous prenons les mesures nécessaires pour avertir parents et amis dont nous connaissons l'existence. Dans tous les cas nous veillons à ce que des funérailles dignes soient célébrées dans le respect des convictions du défunt.

5. Les expulsions

Certains comportements inacceptables comme le vol, la violence, les injures graves donnent lieu, la plupart du temps, à une expulsion immédiate. Ces cas sont clairement spécifiés dans le règlement d'ordre intérieur.

D'autres comportements comme le manque total de collaboration ou l'organisation de son insolvabilité peuvent donner lieu à une fin de séjour anticipée après un examen de la situation en équipe et approbation du supérieur hiérarchique.

Chaque fois que c'est possible, nous donnons à la personne exclue l'occasion de chercher une autre solution d'hébergement.

2^{ÈME} PARTIE

**ÉMERGENCE DE
NOUVELLES
PROBLÉMATIQUES**

I. Identification des problématiques

- Augmentation importante des profils psychiatriques (49% en 2022)
- Augmentation des personnes souffrant d'addictions (21% aux opiacés en 2022, 38% à l'alcool et le jeu est de plus en plus souvent mentionné comme faisant problème)
- Augmentation des personnes ayant besoin d'un traitement médical lourd, en ce compris des injections.
- Complexification des procédures administratives, particulièrement depuis la crise sanitaire de 2020-2022 (disparition des permanences et réalisation démarches sur rendez-vous ou en ligne exclusivement), ce qui induit une perte importante d'autonomie des personnes.
- Absence d'activité professionnelle ou de formation.
- Croissance du pourcentage d'entrants endettés (63% en 2022).
- Difficulté croissante de trouver un logement dans le secteur privé (plusieurs mois de recherches infructueuses) et, depuis plusieurs années, nous n'obtenons plus d'attribution de logement social.

II. Réflexion sur le travail mené

- Permettre au plus grand nombre de retrouver durablement une vie digne en dépit d'un passé souvent très lourd et de limites personnelles souvent très importantes porte véritablement notre action.
- L'hébergement est identifié comme un temps de restauration de la situation sociale et budgétaire et de reconstruction de la personne
- Il nous paraît, dans tous les cas, indispensable et incontournable.
- En vertu de ce double objectif, le duo assistant social / éducateur est fondamental dans l'accompagnement. Il s'assortit souvent des partenariats sur lesquels s'appuyer pour une réinsertion durable. L'idée est « remailler » autour de la personne sans la rendre dépendante de la Maison d'Accueil.
- Quand un accompagnement plus long, et parfois à vie, s'impose pour des personnes capables de vivre seules pour autant qu'elles soient aidées, il se fait dans le logement, à la suite de l'hébergement.

3^{ÈME} PARTIE

***AVIS DU PERSONNEL,
DES BÉNÉVOLES ET
DU CONSEIL DES
HÉBERGÉS***

I. Avis du personnel

Trois commentaires, apportent encore quelques précisions.

Le premier souligne son importance et son caractère unificateur et structurant pour chacun. Une fois couchés sur papier, nos préceptes et principes de fonctionnement charpentent notre travail de tous les jours en précisant à la fois les valeurs qui le portent et les règles qui le définissent.

Plus philosophique mais essentiel, le second souligne le caractère paradoxal de notre travail, interventionniste tout en visant l'autonomie comme s'il fallait apprendre l'autonomie sans se confronter à la réalité de l'expérience. Il nous est impossible de sortir de cette dichotomie intrinsèquement inscrite dans tout processus d'éducation.

Le dernier, plus pragmatique, revient sur le caractère nécessaire de la cogestion budgétaire. Elle garantit la sécurité et, limitant les abus, elle évite les exclusions. Elle offre l'occasion d'apprendre à gérer et, surtout, elle assure la constitution d'une économie indispensable à la mise en œuvre de ce qui est ici l'objectif ultime de tout séjour : l'installation.

II. Avis des bénévoles

Le document est apprécié pour sa clarté. Il énonce clairement les valeurs et objectifs institutionnels.

III. Avis du conseil des hébergés

Le PAC a été présenté lors des conseils des hébergés. Il est mis à disposition dans chacun des sites d'hébergement. Lors de sa présentation, le commentaire repris plusieurs fois fait référence à une meilleure compréhension du fonctionnement de la maison.